

Séance publique du 09.07.2020

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 03.07.2020

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, échevine, M. Humbert, échevin, Mme Belleville, MM. Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Lukas, Lux, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Présence par procuration : M. Romain Becker

Absents : a) excusé :  
b) sans motif :

Point de l'ordre du jour : **3.2**

Objet: **Règlement-taxe pour l'utilisation des toilettes publiques**

Le Conseil Communal,

Considérant que la mise en service des toilettes publiques près des jardins partagés à Kayl est prévue pour l'année 2020 ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'introduire une taxe d'utilisation de 0,50 € pour l'utilisation des toilettes publiques près des jardins partagés ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

après délibération  
avec 7 voix pour et 6 voix contre

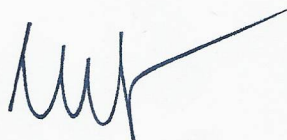
- 1) Décide de créer une taxe d'utilisation des toilettes publiques près des jardins partagés de 0,50 € (cinquante centimes).
- 2) Transmet la présente délibération à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

En séance, date qu'en tête.

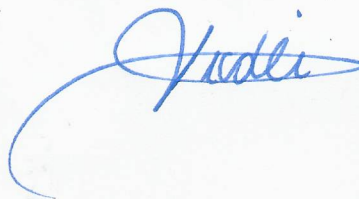
Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,



la secrétaire adj.,

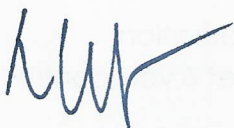


## CERTIFICAT DE PUBLICATION

La présente délibération a été publiée et affichée le 4 août 2020 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Kayl, le 7 août 2020  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

John Lorent  
bourgmestre



Isabelle Fiedler  
Secrétaire adjointe

